

L'escompte commercial, une solution simple et adaptée

Les délais de paiement que vous offrez à vos clients peuvent entraîner un besoin de trésorerie. Vos clients négocient un délai de paiement après livraison du produit commandé? Ils vous paient par effet de commerce? L'escompte commercial vous permet de faire face aux délais de paiement, en toute simplicité. La Caisse d'Épargne vous permet de mobiliser vos effets de commerce et vous profitez d'un taux avantageux. Vous ne payez de frais financiers qu'en fonction de vos utilisations. Avec l'escompte commercial, vos finances sont ainsi maîtrisées, vous poursuivez votre activité en totale sérénité!

LES

- Une utilisation immédiate et souple au fil de vos besoins,
- Une facilité de gestion avec la dématérialisation et la transmission EDI de vos fichiers,
- Des conditions financières privilégiées.

▣ LE PRODUIT

Emprunteurs éligibles

Toute entreprise ou organisme se faisant régler par effets de commerce.

Objet du financement

Financement des besoins liés aux délais de paiement offerts à vos clients.

Montant et durée

En fonction de votre chiffre d'affaires, des délais de paiement de vos clients et de vos besoins, vous fixez avec votre Chargé d'Affaires un plafond d'escompte. La durée des effets que vous pouvez remettre à l'escompte est généralement comprise entre 10 jours et 90 jours.

Choix d'index

La tarification est à taux variable ou révisable, avec des agios précomptés: l'index est généralement l'Euribor, mais la Caisse d'Épargne peut également vous proposer un index Livret de Développement Durable/Livret A si vous êtes une PME (au sens européen du terme).

Les canaux de distribution

Avec e-remise, vous simplifiez la gestion de vos opérations de paiement grâce à l'authentification et la signature électronique de vos ordres réalisés par le biais de votre CE Certification.

Au sein du portail Internet de la Caisse d'Épargne www.caisse-epargne.fr; e-remise permet:

- le transfert de fichiers par Web EDI et ETEBAC,
- la saisie d'effet unitaire sur notre site en ligne Direct Ecureuil Internet et Web EDI.

▣ INFORMATIONS JURIDIQUES

Dans le cadre des opérations d'escompte dématérialisées (LCR/BOR), il est nécessaire de signer une convention cadre de cession de créances professionnelles et d'adresser à chaque remise le bordereau de cession de créances professionnelles à la Caisse d'Épargne.

